COMMUNE DE RENNAZ



EXTRAIT

du procès-verbal 02 de la législature 2021-2026 de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 9 décembre 2021

Présidence :

Monsieur Yvan Burnier

31 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 03/2021-2026 relatif à la fixation du plafond l'endettement et de

risque pour cautionnements pour la législature 2021 - 2026 ;

- **entendu** le rapport de la Commission de gestion et des finances ;

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

• de fixer le plafond d'endettement et de risque pour cautionnements à CHF 15'000'000.00 pour la législature 2021-2026.

Les conclusions de ce préavis ont été acceptées à main levée à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du 9 décembre 2021.

Au nom du Conseil général

Le Président

Yvan Burnier

La Secrétaire

Valérie Teissl